



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-47415>

Département(s) de publication : **16**

Annonce n° **24-47415**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-75595

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 20/02/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Angoulême

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21160015000018

Ville : Angouleme cedex

Code postal : 16022

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 16

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : RIR du quartier de Bel Air Grand Font Construction d'un équipement éducatif et aménagement de l'entrée de quartier Travaux de construction d'un équipement éducatif

Code CPV principal - Descripteur principal : 45214200

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les marchés sont conclus pour une durée allant de leur date de notification jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de dernière réserve. La durée prévisionnelle des travaux est fixée à 18 mois (2 mois de préparation de chantier + 16 mois de travaux). Les délais d'exécution des travaux, pour chacun des lots, seront indiqués dans le planning détaillé annexé aux ordres de service qui seront notifiés à chaque titulaire de marché. Les prix du marché sont définitifs et révisables.

Critères d'attribution : Lot n° 4 : Qualité de la méthodologie proposée pour l'exécution, l'organisation des travaux et la tenue du planning durant la phase de travaux, pondérée à 24 points Qualité des produits et matériaux proposés au regard des exigences du maître d'ouvrage ainsi qu'au regard des préconisations environnementales du CCTP, pondérée à 12 points Qualité des moyens humains et matériels proposés pour l'exécution du marché, pondérée à 8 points Engagements de mise en oeuvre

de la clause « territoire d'avenir » pondérés à 3 points Option choisie pour la mise en oeuvre de l'engagement d'insertion « classique » pondérée à 3 points Qualité de la méthodologie proposée pour prendre en compte la charte de chantier apaisé, pondérée à 5 points Engagement de l'entreprise en faveur de l'environnement et la limitation des GES pondérée à 5 points Le prix au vu de la DPGF pondéré à 40 points Lot n° 21 : Qualité de la méthodologie proposée pour l'exécution, l'organisation des travaux et la tenue du planning durant la phase de travaux, pondérée à 19 points Qualité des produits et matériaux proposés au regard des exigences du maître d'ouvrage ainsi qu'au regard des préconisations environnementales du CCTP, pondérée à 10 points Qualité de la méthodologie proposée pour l'intégration des éléments de réemploi pondérée à 10 points Engagements de mise en oeuvre de la clause « territoire d'avenir » pondérés à 3 points Option choisie pour la mise en oeuvre de l'engagement d'insertion « classique » pondérée à 3 points Qualité des moyens humains et matériels proposés pour l'exécution du marché, pondérée à 5 points Qualité de la méthodologie proposée pour prendre en compte la charte de chantier apaisé, pondérée à 5 points Engagement de l'entreprise en faveur de l'environnement et la limitation des GES pondérée à 5 points Le prix au vu de la DPGF pondéré à 40 points

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le lot n° 4 a été notifié à la SARL LOPES ET FILS - 40 rue du Presbytère - 17520 ARTHENAC pour un montant de 297 650,00 € HT. Le lot n° 21 a été déclaré infructueux. La procédure du référé précontractuel prévue aux articles L. 551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative peut être mise en œuvre avant la signature du contrat. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative peut être également mise en œuvre après la signature du contrat sauf introduction préalable d'un référé précontractuel. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. 358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative). Le contrat est consultable au service commun de la commande publique – 25 Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME cedex, sous réserve du secret des affaires tel que défini à l'article L151.1 du code du Commerce. Le contrat est consultable au service commun de la commande publique – 25 Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME cedex, sous réserve du secret des affaires tel que défini à l'article L151.1 du code du Commerce.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/04/2024